

Brèves

Accès réservé du site www.glnf.fr



GLNF

Brèves 37 - Septembre 2010

EVOLUTION DE LA GLNF

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 1er septembre, a décidé la mise en oeuvre d'une évolution des Institutions de l'Obédience et en a arrêté les grandes orientations.

Celles-ci seront soumises au Souverain Grand Comité le 10 septembre et largement diffusées avant la prochaine Assemblée.



AUDIT DES COMPTES

Les comptes ont été audités par un expert judiciaire.

Son rapport, présenté au Conseil le 1er septembre, confirme la parfaite régularité et sincérité des comptes.

Il souligne en particulier la parfaite intégrité de l'équipe dirigeante de l'Association.

Ce rapport sera transmis au Souverain Grand Comité, puis adressé à toutes les Loges.



COTISATIONS

Pour tenir compte de la situation de crise actuelle qui frappe douloureusement nombre de Frères, le Conseil a décidé :

- de ne pas augmenter les cotisations nationales jusqu'à fin 2012,
- d'exonérer de cotisation nationale, sur leur demande, les membres âgés de plus de 75 ans et justifiant une présence de plus de 25 ans à la GLNF,
- d'exonérer de cotisation nationale, jusqu'à deux ans, les membres en recherche d'emploi ainsi que les Frères en perte de mobilité.



Ces mesures seront soumises au Souverain Grand Comité le 10 septembre.
Elles entraînent un coût pour l'Obédience de l'ordre de 360 000 Euros, soit 4,1 % du budget.

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 OCTOBRE

A la demande de la grande majorité des Provinces, l'Assemblée Générale se tiendra le samedi 16 octobre simultanément dans chaque Province. Cette modalité a été entérinée par le Conseil d'Administration au constat qu'elle permet la participation du plus grand nombre, la réduction considérable des coûts d'organisation et de déplacement des délégués et un vote dans un cadre serein. Compte-tenu de la taille de l'Obédience et du nombre de délégués (près de 3 800 Frères), ces modalités s'imposent d'elles-mêmes ; elles étaient proposées de longue date par les Provinces les plus éloignées du Siègne.



POLE DE LA RECHERCHE ET DES SPIRITUALITES

Par Ordonnance n° 1319 du 1er septembre 2010, a été créé un Pôle de la Recherche et des Spiritualités placé sous l'autorité du TRF Alain CANO.



Réalisation : Maurice DEFAUT
Rédaction : Jean-Claude TRIBOUT

Pour vous désabonner [cliquer ici](#)

Retrouvez toutes les archives dans l'espace privé du site www.glnf.fr